



SOCIÉTÉ DES MARCHÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

S.A.S. AU CAPITAL DE 55 826,83 € - R.C.S. PARIS B 622 046 902

GRAND DEBALLAGE DE VERNON DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE 2017

Paris, le 7 juin 2017

Mesdames et Messieurs les exposants.

Par la présente nous vous informons qu'aucun véhicule ne sera admis et autorisé pour le stationnement sur le périmètre du Grand Déballage entre 08h et 18h.

Vous pouvez accéder à votre emplacement avec votre véhicule uniquement pour le déballage de 5h00 à 7h00 du matin et pour le remballage de 18h00 à 19h00.

Les véhicules des exposants devront être stationnés obligatoirement, en dehors de périmètre de la Foire aux emplacements autorisés par le code de la route et sur les parkings du centre-ville.

L'organisateur se réserve le droit de ne plus accepter les exposants dont les véhicules seraient mal garés.

Les exposants devront obligatoirement déballer entre 5 h et 7h30.

Les exposants pourront remballer à partir de 18h00 jusqu'à 19h00.

En aucun cas, l'exposant ne devra dépasser dans les allées. En cas de dépassement, l'exposant devra immédiatement modifier son étalage en conséquence.

Les emplacements doivent être rendus propres et l'exposant devra obligatoirement évacuer ses invendus et collecter ses déchets dans le sac poubelle prévu à cet effet.

L'exposant devra respecter la nature et le site. Chaque exposant est responsable civilement vis-à-vis des dommages causés.

La société SOMAREP et la Ville de Vernon déclinent toute responsabilité quant aux vols, dommages ou accidents notamment sur les parkings de stationnement. Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation pour l'organisateur et la Ville d'une surveillance spéciale.

Dans le cadre du plan Vigipirate, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes suivantes de sécurité qui doivent être appliquées OBLIGATOIREMENT:

- tous les véhicules des exposants, stationnés hors de la Foire doivent être fermés à clés,
- pas de marchandises qui traînent,
- rendre visibles les objets stockés,
- signaler tout comportement ou objet suspects,
- éviter les attroupements,
- respecter les consignes des organisateurs,
- en cas de problème, vous pouvez composer le 112 ou le 17.

L'Organisateur

CONCESSIONS DE DROITS COMMUNAUX MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Siège : 3, rue de Bassano - 75116 PARIS - Téléphone 01 53 57 42 60 - Fax 01 53 57 42 61

Etablissement secondaire : 10, rue du Landy - 93300 AUBERVILLIERS - Siret 622 046 902 00079 - APE 703D

Site : www.mandon.fr - E-mail : contact@mandon.fr